



ASSISTANCE

AUX PERSONNES TOUCHÉES
PAR UN CONFLIT ARMÉ
OU D'AUTRES SITUATIONS DE VIOLENCE



CICR

EN BREF



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, seconde édition avril 2012

Photo de couverture: Abdul Majeed/CICR

ASSISTANCE

**AUX PERSONNES TOUCHÉES
PAR UN CONFLIT ARMÉ
OU D'AUTRES SITUATIONS DE VIOLENCE**



ASSISTANCE

Les programmes d'assistance du CICR visent à préserver la vie et à restaurer la dignité des personnes et des communautés touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence¹.

Les activités d'assistance répondent, au niveau individuel et communautaire, à des besoins essentiels déterminés par l'environnement social et culturel des personnes ou communautés concernées. Ces besoins sont variés et sont évalués par rapport au contexte et en étroite consultation avec les communautés. Les interventions du CICR sont aussi diverses que les besoins identifiés.

Les programmes d'assistance consistent notamment à fournir de la nourriture, des abris, de l'eau et des soins de santé; ils visent aussi à maintenir l'accès aux structures médicales et aux services de santé de base, à assurer l'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement adéquats, à protéger les populations des restes explosifs de guerre et à préserver les moyens de production et les revenus des ménages. Dans certaines situations, les collaborateurs du CICR sont appelés à intervenir directement, en tenant compte et en tirant parti de la capacité locale de dispenser ces services essentiels. Dans d'autres, il s'agit plutôt d'encourager les autorités et d'autres acteurs à assumer leurs responsabilités. Il est aussi possible de combiner les deux démarches.

¹ Le CICR s'efforce d'apporter protection et assistance aux victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Cette brochure ne traite que des programmes d'assistance, mais sur le terrain, les activités de protection et d'assistance sont étroitement liées, et sont donc associées dans les évaluations, la planification et la mise en œuvre des programmes.



LA DIVISION ASSISTANCE DU CICR

fournit aux opérations sur le terrain un appui stratégique et des compétences professionnelles dans les domaines suivants:

- Santé publique²:
 - > services de santé
 - > sécurité économique
 - > eau et habitat
 - > services médicolégaux
- Sécurité de l'environnement:
 - > protection des soins de santé
 - > contamination par les armes

Le CICR place la vulnérabilité et la résilience des personnes au cœur de son action, prenant notamment en compte leur sexe et leur âge dans toutes les évaluations et les activités qu'il conduit.

L'assistance peut être fournie à titre préventif avant une crise (distribution de nourriture pour éviter la malnutrition, amélioration de l'assainissement), lors d'une crise aiguë (chirurgie de guerre, livraison d'eau par camions), lors d'une crise chronique (soutien aux moyens d'existence en faveur des personnes déplacées, campagnes de vaccination, amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement), ou après une crise (réparation et reconstruction d'infrastructures essentielles, aide à la production agricole).

Les bénéficiaires sont notamment des civils (population locale ou déplacée) et des groupes vulnérables tels que les minorités, les ménages dirigés par des femmes, les familles de personnes portées disparues, les blessés et les malades (tant civils que militaires) et les personnes privées de liberté.

En 2009, près de 15 millions de victimes de conflits armés et d'autres situations de violence dans 47 pays ont bénéficié des programmes d'assistance du CICR. En décembre de la même année, plus de 2 000 expatriés et employés de délégation étaient engagés dans ces activités d'assistance.

Les programmes d'assistance représentent environ 60 % du budget terrain annuel du CICR.

² La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États (actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.



Marko Kokic/CICR

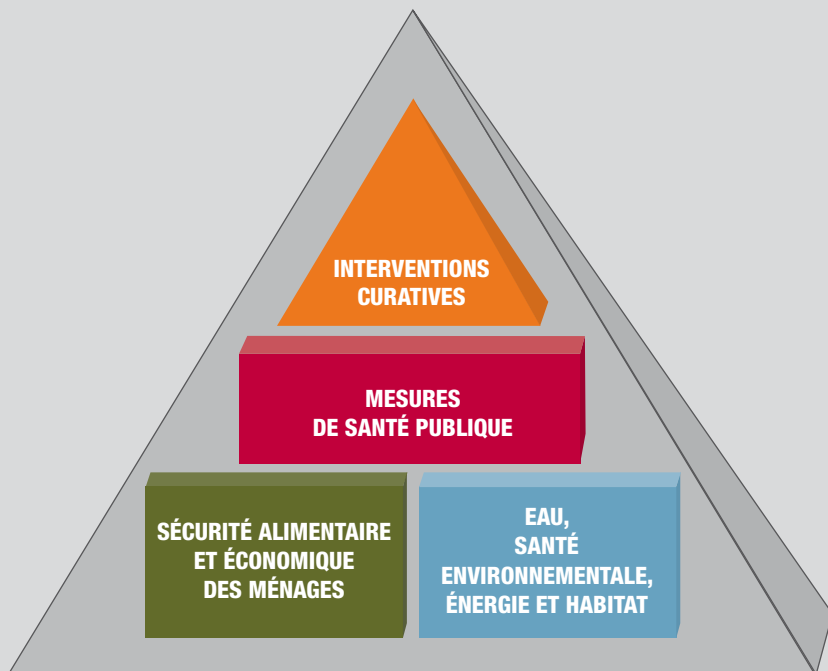
Les opérations du CICR couvrent aussi bien les besoins d'assistance que de protection. Les évaluations menées sur le terrain permettent d'identifier les groupes de population particulièrement vulnérables aux risques et aux conséquences d'un conflit armé ou d'autres situations de violence. Il s'agit d'identifier les besoins spécifiques des personnes touchées et d'y répondre au plus vite, en tenant compte de leurs droits et de leur résilience, et en portant une attention particulière à l'âge, au sexe et à d'autres facteurs susceptibles d'accroître leur vulnérabilité.

LA PYRAMIDE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Afin de préserver la vie et la santé et d'assurer le respect de la dignité humaine, les activités d'assistance sont déployées en tenant compte des grands principes de santé publique. Les populations touchées ont besoin d'un environnement sûr. Elles ont aussi besoin de tout ce qui est indispensable à leur survie: nourriture, eau potable, systèmes d'assainissement et abris adéquats, et accès à des soins de santé préventifs et curatifs. Une prise en charge appropriée des morts est un autre aspect important de la santé publique.

Lors de la conception de ses programmes d'assistance, le CICR s'attache avant tout à rétablir durablement les conditions de vie des personnes touchées par un conflit armé, afin de diminuer leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

LA PYRAMIDE DE LA SANTÉ PUBLIQUE





Boris Hegar/CICR



Marko Kokic/CICR

SERVICES DE SANTÉ

Les activités du CICR dans le domaine de la santé ont pour but de sauver des vies et d'alléger les souffrances. Ses programmes contribuent à répondre aux besoins sanitaires des personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence, sous forme de soins préventifs et curatifs.

Ces activités comprennent la fourniture directe de soins de santé, le soutien aux structures existantes et la mobilisation des autorités ou d'autres organismes afin qu'ils assument ces responsabilités. Elles impliquent également des négociations pour garantir aux communautés touchées un accès sans risque à des soins de santé de qualité, et au personnel médical un cadre de travail sûr.

Les activités de santé exigent des compétences dans les domaines des premiers secours, de la santé publique, de la médecine, de la chirurgie, des soins infirmiers, de la santé mentale, de l'administration hospitalière, du travail de laboratoire, de la pharmacie, de la physiothérapie et de l'orthopédie.

Respecter et protéger les soins de santé

Lors d'un conflit armé ou d'autres situations de violence, il est essentiel de pouvoir travailler dans un environnement sûr. Dans de nombreux pays, le CICR doit faire face quotidiennement à des problèmes d'insécurité qui touchent les hôpitaux, les dispensaires, les ambulances, les patients et le personnel de santé.

Les principaux secteurs d'activité du CICR dans le domaine de la santé sont les suivants:

- premiers secours;
- soins de santé primaires;
- hôpitaux (chirurgie de guerre et chirurgie de base, obstétrique et gynécologie, pédiatrie, médecine interne et gestion hospitalière);
- santé dans les prisons;
- réadaptation physique.



Réadaptation physique

Les projets du CICR dans le domaine de la réadaptation physique ont pour objectif de fournir aux handicapés physiques des appareils – prothèses et orthèses – qui leur permettent de retrouver leur mobilité, de vivre dans la dignité et de jouer un rôle actif dans la société.

Les projets de réadaptation physique consistent notamment à:

- fabriquer des appareils et des composants orthopédiques de haute qualité;
- dispenser aux techniciens nationaux une formation théorique et pratique conforme aux normes établies;
- préparer les autorités et les partenaires locaux à reprendre les services orthopédiques mis en place;
- mettre au point des programmes de formation professionnelle et créer des possibilités d'emploi pour les handicapés physiques.



Rudy Tolentino/CICR



Mariko Kokic/CICR

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Les activités déployées par le CICR en vue de promouvoir la sécurité économique doivent permettre aux ménages et aux communautés de couvrir leurs besoins essentiels et de préserver ou rétablir des moyens de subsistance durables. Elles vont des distributions d'urgence de nourriture et d'articles ménagers de première nécessité aux programmes de soutien à une production alimentaire durable, en passant par des projets micro-économiques.

Les programmes de sécurité économique sont gérés par des experts dont les compétences couvrent les domaines suivants: analyse des moyens d'existence, nutrition, agronomie et agro-économie, formation, médecine vétérinaire, gestion et production du bétail, et gestion de petit commerce.

Les activités dans le domaine de la sécurité économique ont pour but de:

- fournir aux personnes touchées par des conflits les biens essentiels à leur survie quand elles ne sont plus à même de se les procurer par leurs propres moyens (par exemple nourriture, couvertures et ustensiles de cuisine);
- permettre aux communautés et aux individus de conserver ou retrouver leur autosuffisance économique en préservant ou en rétablissant les moyens de production nécessaires (en fournissant notamment des semences et des outils, des subventions ou des possibilités d'emploi).



Pedram Yaziji/CICR



Jordi Raich/CICR

Les activités dans le domaine de l'eau et de l'habitat consistent notamment à:

- fournir aux personnes déplacées et aux civils touchés par un conflit armé les services d'urgence nécessaires (approvisionnement en eau, assainissement et abris);
- mettre en place des solutions en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement pour la population locale, tant urbaine que rurale;
- réparer et moderniser les hôpitaux et les centres de santé qui ne répondent pas aux besoins ou qui ont été endommagés par un conflit armé;
- améliorer les conditions d'hygiène dans les lieux de détention.

EAU ET HABITAT

Les activités du CICR dans le domaine de l'eau et de l'habitat ont pour objectif d'assurer aux communautés touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence un accès, en tout temps, à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats, ainsi qu'une vie dans un environnement sain.

Les programmes eau et habitat couvrent une large gamme d'activités en milieu rural et urbain: approvisionnement en matériaux essentiels et en énergie, construction d'abris, assainissement, réhabilitation ou construction de structures de santé. Les ingénieurs du CICR participent également à des activités de promotion de l'hygiène et au renforcement des capacités des organisations partenaires et des communautés. Tout est fait pour que les projets soient viables à long terme.

Les domaines d'expertise du CICR comprennent l'hydrogéologie, la géologie, le génie civil, l'architecture, l'électromécanique, l'ingénierie environnementale et l'urbanisme.



Ute Holmeister/CICR



Marko Kokic/CICR



Boris Heger/CICR

Services médico-légaux

Les services médico-légaux du CICR contribuent à prévenir et à résoudre le problème tragique de la disparition de personnes à la suite d'un conflit armé ou d'autres situations de violence. En particulier, ils encouragent et soutiennent les meilleures pratiques en matière de gestion et d'identification des restes humains. Leur objectif est non seulement de faire en sorte que les morts soient pris en charge de manière digne, mais aussi de défendre le droit des familles affligées à connaître le sort de leurs proches disparus.

Les domaines d'expertise du CICR comprennent la médecine légale, l'anthropologie, l'archéologie et l'identification des victimes de catastrophes.

Les activités conduites par les services médico-légaux consistent essentiellement à :

- apporter un soutien aux opérations du CICR sur le terrain pour toutes les questions ayant trait aux restes humains et aux sciences médico-légales;
- dispenser formation et conseils sur les meilleures pratiques médico-légales applicables à la recherche de personnes disparues, y compris lors de catastrophes naturelles, et assurer la diffusion et la promotion de ces pratiques;
- élaborer des outils, notamment pour la collecte et la gestion d'informations sur les restes humains, ainsi que des lignes directrices et des manuels concernant la prévention des disparitions et les enquêtes sur les cas de personnes portées disparues.



Contamination par les armes

Le CICR s'efforce de réduire les effets de la contamination par les armes sur les populations touchées.

La présence de munitions non explosées et de munitions explosives abandonnées peut faire obstacle au retour des civils chez eux, limiter la fourniture de l'aide et empêcher la remise en état d'infrastructures telles qu'écoles, hôpitaux, routes, puits et marchés.

Les domaines d'expertise du CICR comprennent l'élimination des munitions explosives, le déminage, l'éducation en santé publique, le développement communautaire, l'épidémiologie et la formation.

Les activités du CICR dans ce domaine consistent notamment à :

- évaluer sur le terrain l'utilisation des armes en question et les dangers qu'elles représentent;
- déployer des spécialistes du déminage pour sonder le sol, détruire ou neutraliser les munitions non explosées ou abandonnées;
- apporter une aide directe aux communautés sous forme d'activités de réduction des risques et de sensibilisation au danger – c'est-à-dire faire en sorte qu'elles ne courent pas de risques lorsqu'elles vaquent à leurs occupations quotidiennes.



Marko Kokic/CICR



Marko Kokic/CICR

Les partenariats

Coordonner les activités avec les autorités, la société civile et l'ensemble de la communauté humanitaire fait partie intégrante des programmes d'assistance. Dans les opérations qu'il déploie sur le terrain, le personnel du CICR travaille en étroite collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans le cadre de ses activités, la Division assistance œuvre souvent main dans la main avec la Société nationale – son «partenaire privilégié» –, afin de mener l'action la plus pertinente pour la population touchée par un conflit armé ou d'autres situations de violence. Cette collaboration renforce à la fois la capacité du CICR à soutenir les Sociétés nationales et celle des Sociétés nationales à mener leurs propres opérations.

Au siège comme sur le terrain, la Division assistance a des contacts avec des institutions universitaires et des associations professionnelles, ainsi qu'avec les différentes agences du système des Nations Unies.

Le cours HELP

Le cours HELP (*Health Emergencies in Large Populations* – urgences sanitaires pour de grandes populations) est une expérience didactique multiculturelle et multidisciplinaire visant à améliorer le professionnalisme des programmes d'assistance humanitaire mis en œuvre dans les situations d'urgence. Depuis 1986, quelque 3 000 professionnels ont suivi ce cours, géré en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, des instituts de recherche et des universités du monde entier.

www.cicr.org/courshelp

LA MISSION DU CICR

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR